



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48692

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions dans lesquelles la priorité du redéploiement des effectifs de police vers les banlieues est mise en oeuvre. Il semble en effet que, sur les 334 nouveaux gardiens de la paix sortant de formation et affectés à Paris, et dans les trois départements de petite couronne, la répartition ait été, Paris : 300 ; Seine-Saint-Denis : 13 ; Val-de-Marne : 9 ; Hauts-de-Seine : 12. Il lui demande s'il peut confirmer ou infirmer ces chiffres et préciser les critères de répartition des nouveaux gardiens entre les départements concernés.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48692

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 910